

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors du conseil d'arrondissement du 5 mai et du 2 juin 2015**

M. Thamer Mahdy : café-terrasse sur la rue William

15-118521 CA 5 mai 2015

Monsieur a formulé une demande de permis pour un café-terrasse sur la rue William qui lui a été refusée. Il souhaite en connaître la raison. Il demande s'il est possible d'avoir quelques tables sur la rue (case de stationnement) ou sur le trottoir.

La conseillère Sigouin et le directeur Sylvain Villeneuve répondent.

SUIVI par la direction de l'aménagement et urbanisme : L'installation d'un café-terrasse a été refusée parce que le commerce en question est situé sur une artère non éligible à cette activité. Aussi, en regard de l'occupation du domaine public, la largeur disponible n'est pas suffisante pour l'installation d'un café-terrasse. Enfin, selon le règlement d'urbanisme, l'installation de tables doit être faite en cour avant; or, le bâtiment est implanté sur la limite avant du lot (il n'existe donc pas de cour avant). Pour l'ensemble de ces raisons, le permis d'installation d'un café-terrasse a été refusé de même que l'installation de tables. Un agent technique a déjà donné les raisons du refus par téléphone au citoyen pour le café-terrasse sur le domaine public. L'agente technique principale a communiqué avec le citoyen le ou vers le 5 juin pour lui donner les raisons du refus concernant sa demande d'aménagement de chaises et des tables à l'avant de son lot.

M. René Dupuis : stationnement avec vignettes sur la rue de Châteauguay

15-154226 CA 2 juin 2015

Monsieur souhaite savoir où en est le dossier du stationnement sur rue réservé aux résidents sur la rue de Châteauguay. Il souligne également la présence d'un trou dans la chaussée sur la rue Allard.

Le maire répond.

SUIVI par la direction des travaux publics : Le citoyen a été contacté afin d'expliquer le processus d'implantation d'une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR). Un relevé d'occupation a été effectué dans la semaine du 8 juin 2015. Si le taux d'occupation atteint plus de 70 %, un sondage auprès des citoyens sera effectué au mois de septembre prochain pour connaître leur opinion sur l'implantation d'une zone SRRR, le nombre d'espaces de stationnement réservé, l'horaire, etc. (les sondages ne sont pas effectués aux mois de juillet et août car les résultats ne sont pas représentatifs).

M. Jean-François Royer : Aménagement du secteur Griffintown – projets de développement (inconvenients)

15-154227 CA 2 juin 2015

Monsieur précise être résident de Griffintown depuis 2 ans et se sent abandonné par la Ville de Montréal. Il souligne la nécessité de recourir à du stationnement sur rue réservé aux résidents, l'état de dégradation de la chaussée des rues résidentielles et des trottoirs, le besoin de surveillance policière accrue et d'affiches limitant la vitesse de circulation des voitures, la fin de stationnement illégal pour les commerces ainsi que les risques associés à la circulation des calèches.

Le maire répond de même que le directeur des travaux publics à la question portant sur l'aménagement du secteur Griffintown.

Cette question est répondue sur place.

Le maire répond de même que le conseiller Sauv  et le lieutenant Malo   la question portant sur les probl matiques engendr es par certains commer ants.

SUIVI par le service de police de la Ville de Montr al (poste de quartier 15) : Le citoyen a  t  contact . Il a  t  convenu d'aller rencontrer les responsables de certains endroits probl matiques identifi s par le citoyen. Le superviseur concevra un plan d'intervention et assurera un suivi r gulier aupr s du citoyen afin d'apporter les ajustements n cessaires au besoin.
